Devoir surveillé – Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

L'affaire Dreyfus et la presse, l'information entre le marché et l'État de Havas à l'AFP, les médias et la guerre du Vietnam : qui contrôle l'information, quand et au nom de quoi.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères : quatre dates de la liberté de l'information ★★ *(4 pts)*

Pour chaque date : l'événement, puis en deux phrases ce qu'il révèle de la liberté ou du contrôle de l'information.

a) 29 octobre 1894

b) 13 janvier 1898

c) Décembre 1940

d) 27 février 1968

Exercice 2 – Dissertation : les médias face au pouvoir politique ★★★ *(10 pts)*

Sujet : **Les médias face au pouvoir politique, de l'affaire Dreyfus à la guerre du Vietnam (1894-1975).** Rédigez la dissertation en suivant les étapes ci-dessous.

a) Introduction : une accroche datée, le sens de « médias » et de « pouvoir politique », les bornes et les espaces du sujet, la problématique, l'annonce du plan.

b) Partie I : montrez, avec l'affaire Dreyfus, que la liberté de la presse est conquise mais disputée (trois appuis datés).

c) Partie II : montrez, avec Havas et l'AFP, que l'information est longtemps prise entre le marché et l'État (trois appuis datés).

d) Partie III : montrez, avec la guerre du Vietnam, comment une démocratie met à l'épreuve ses médias, et ce qu'en retiennent les armées (trois appuis datés).

e) Conclusion : répondez à la problématique, puis ouvrez sur l'information à l'heure d'Internet.

Exercice 3 – Étude critique : le statut de l'AFP ★★★ *(6 pts)*

Document — Loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse, article 2 (extrait), votée sous la IVe République : *« 1° L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ;*
2° L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ; […] »

a) Présenter le document : nature, date, contexte.

b) Relever les deux garanties principales que la loi apporte à l'information de l'AFP.

c) Expliquer pourquoi ces garanties sont jugées nécessaires au moment du vote, en vous appuyant sur l'histoire de Havas.

d) Que change ce texte par rapport à l'agence née à la Libération ?

e) Montrer les limites de cette indépendance, jusqu'à aujourd'hui.

f) Quelle est la portée de ce texte pour le débat entre liberté et contrôle de l'information ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).